

formule aurait du bon même si, peut-être, dans les régions où le gouvernement provincial estime opportun d'apporter un stimulant additionnel, les prêts ne seront pas aussi attrayants qu'ils le seraient autrement.

M. Comeau: Monsieur l'Orateur, le ministre me permet-il de lui poser une autre question? Comme il le verra dans mon discours, j'appuie cette mesure. Le ministre admettrait-il que les prêts consentis en vertu de cette loi ne sont pas utilisés autant qu'ils devraient l'être, non pas à cause des taux inférieurs offerts par les gouvernements provinciaux, mais parce que le plafond fixé pour la plupart des prêts provinciaux est plus élevé? Le ministre a demandé combien coûterait un de ces palangriers. Un constructeur de navires m'a dit que le coût dépasserait \$1,000 le pied. C'est un chiffre approximatif. Cela signifie qu'un navire de 60 pieds coûterait plus de \$60,000. Par conséquent, un plafond de \$10,000 est insuffisant.

● (4.00 p.m.)

L'hon. M. Davis: J'abonde dans le sens du député et je crois également, comme lui, que si nous voulons moderniser l'industrie de la pêche, il faudra nous occuper non seulement des gros navires mais des navires polyvalents. Le bill prévoit également le maximum que ces institutions commerciales peuvent mettre à la disposition d'un pêcheur, mais elles sont toujours libres d'agir comme elles l'entendent quant au montant réel. Nous aimerions que la plus grande partie possible des frais de financement fasse l'objet de ces conditions privilégiées plutôt que d'ententes commerciales ne comportant aucune garantie fédérale.

M. McGrath: Monsieur l'Orateur, le ministre doit sûrement se rendre compte des résultats de cette loi à Terre-Neuve, par rapport à ce qui s'est produit en Nouvelle-Écosse. Je n'ai pas les données exactes ici, mais depuis la mise en vigueur de la loi en 1955, Terre-Neuve n'a compté que 18 prêts, d'une somme totale de \$23,000. Le ministre conviendra sûrement que les besoins de Terre-Neuve sont égaux, sinon supérieurs à ceux de toute autre province. Quelles mesures le ministre prend-il pour remédier à la situation et faire bénéficier davantage les pêcheurs de Terre-Neuve des avantages de cette mesure dont ils ont tant besoin?

L'hon. M. Davis: La réponse n'est pas facile. Comme la mesure législative actuelle est nationale, ses dispositions doivent l'être également. Aucun de ces articles ne prévoit de traitement de faveur pour une région par

[L'hon. M. Davis.]

rapport à une autre. Il nous faudra songer à d'autres sources de crédit, pour remédier à des situations particulières, à des programmes précis, par exemple, le programme relatif à l'industrie du poisson d'eau de mer, qui vise presque exclusivement Terre-Neuve, ou un autre plus vaste qui concerne presque uniquement la région atlantique, celui de la pêche de fond. Des programmes de ce genre mieux choisis pourraient assurer l'aide voulue et ils se concentreraient surtout sur les problèmes régionaux auxquels s'intéresse actuellement le député.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, une fois la mesure législative adoptée, le ministre songerait-il à faire rédiger une brochure spéciale à l'intention des banques et institutions de prêts mentionnées dans le bill, pour que ces dernières puissent les mettre à la disposition des pêcheurs canadiens? Il y a eu un grave manque de communication entre le ministère des Pêcheries et les intéressés. À en juger par le nombre de prêts, il est évident que les pêcheurs ne se rendent pas compte du montant qu'ils peuvent emprunter. Le ministre songera-t-il à mettre des brochures à la disposition de ces institutions, pour que les gens puissent en prendre connaissance?

L'hon. M. Davis: Je crois pouvoir répondre par l'affirmative. Le ministère des Finances a diffusé une brochure à propos de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche. On l'avait mise à la disposition de certaines banques et de certaines succursales où elle pouvait intéresser les gens de la région ou dont le gérant était au courant de l'industrie de la pêche. Le ministère des Pêcheries et d'autres sources pourraient peut-être nous fournir des documents plus intéressants qu'on distribuerait par des voies plus nombreuses et, sans aucun doute, à un plus grand nombre de pêcheurs. Je crois qu'on pourrait le faire en respectant le budget actuel du ministère des Pêcheries. Nous pourrions sans doute accentuer un programme plutôt qu'un autre. Il nous faut plus d'annonces de ce genre, j'en conviens.

M. Harding: Je m'intéresse au petit nombre de pêcheurs de certaines régions qui ont profité de l'aide accordée par cette loi. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'on a dit. Est-ce qu'on refuserait certains prêts dans certaines régions parce que les requérants risquent de n'être pas solvables? Le ministre a-t-il une indication quelconque du nombre des demandes rejetées? Un certain nombre de refus seraient-ils dus au fait que les requérants risqueraient de n'être pas solvables aux termes de la loi?